Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1985)
Heft: 800

Artikel: L'étain-symbole
Autor: Jaggi, Yvette
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1017945

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Domaine public

800

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 800 12 décembre 1985

Rédactrice responsable:
Francine Crettaz

Abonnement
pour une année: 60 francs,
jusqu'à fin 1985: 5 francs
Vingt-troisième année

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021/22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
Jean-Pierre Bossy
François Brutsch
Jean-Daniel Delley
André Gavillet
Yvette Jaggi
Charles-F. Pochon

Point de vue:
Jeanlouis Cornuz

L'étain-symbole

Depuis 1877, la City londonienne s'honore d'abriter la Bourse des métaux (LME). Parmi les six matières premières minérales cotées à Londres, on trouve l'étain, l'un des plus vieux matériaux de forge (le bronze est un alliage cuivre + étain), et pendant longtemps l'un des marchés mondiaux les plus efficacement régularisés.

Car à Londres siège aussi, depuis 1929, le cartel de l'étain, qui a réussi à contrôler pendant des décennies les cours pratiqués sur les différentes places. En 1956, le Conseil international de l'étain prenait le relais, institué par la première convention passée entre pays producteurs et consommateurs. Cet accord international, appliqué depuis lors sans interruption, a été complété et renouvelé tous les cinq ans; il représente la seule et unique entente de ce genre jamais passée dans le domaine des matières premières minérales.

L'organisation du marché de l'étain passe traditionnellement pour exemplaire. De fait, elle a épargné aux pays membres tous les à-coups qui secouent périodiquement les marchés d'autres métaux (cuivre surtout) et des denrées de base (café, cacao, etc.). Grâce au stock régulateur géré par le Conseil de l'étain, l'accord a permis non seulement de maintenir les prix dans une fourchette rémunératrice pour les producteurs (essentiellement Sud-est asiatique, plus la Bolivie), mais aussi de reculer certaines échéances.

A long terme en effet, la demande mondiale d'étain tend à diminuer, au fur et à mesure du développement des produits de substitution: l'aluminium, le papier et les matières plastiques ont détrôné l'étain comme matériaux d'emballage; et pour compenser le recul de la boîte de conserve en fer blanc, il faudrait bien davantage que les nouvelles utilisations de l'étain, pour la fabrication de filtres de cigarettes ou de produits phyto-sanitaires par exemple.

Sous l'effet conjugué d'une demande en déclin et des offres à bas prix faites par des pays non liés par l'accord (Bolivie, Brésil, Chine populaire), les premiers craquements sont apparus en 1982. Cette année-là, les USA quittent l'accord sur l'étain, après tout juste six ans de participation, et l'URSS fait de même, après onze ans. Pire, certains pays producteurs liés se mettent à jouer double jeu: acculés par le déficit de leur balance commerciale, ils extraient davantage de minerai que prévu par l'accord, et vendent les tonnages supplémentaires sur le marché libre qui s'est développé ces dernières années — à Londres même et aussi à New York. Aujourd'hui, la crise a éclaté: totalement engorgé, le stock régulateur ne peut plus absorber les dizaines de milliers de tonnes livrées en plus des besoins mondiaux par les producteurs-membres, qui tiennent bien sûr à utiliser tout leur quota. A l'heure actuelle, le Conseil de l'étain doit environ 800 millions de livres sterling aux banques et autres sociétés de courtage (parmi ces dernières se trouve Marc Rich).

Mesure très grave et tout à fait exceptionnelle, la cotation de l'étain a été suspendue au LME le 24 octobre dernier, au niveau de 8510 livres la tonne, soit 300 livres de moins que deux semaines auparavant. En cas de réouverture, elle se ferait au mieux à la cote 5000... pour un stock de 61 000 tonnes constitué à un prix moyen 80% supérieur. On imagine l'âpreté des négociations en cours. Sur le marché autrefois si serein de l'étain, c'est désormais la guerre de tous contre tous les autres, et en premier lieu des producteurs liés contre les «libres» — tous pays en voie de développement bien sûr. Il faudrait un miracle pour que l'accord-modèle sur l'étain s'en remette.

Mais le sort de l'accord n'est pas seul en cause. Par-delà cet enjeu, une stratégie plus vaste se met

SUITE AU VERSO

SUITE DE LA PAGE PRÉCÉDENTE

L'étain-symbole

en place, à l'échelle planétaire. Et par la volonté des pays «consommateurs», c'est-à-dire industrialisés. D'abord, il s'agit pour eux de retarder encore — ou si possible d'empêcher — la ratification de l'accord multiproduits proposé par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED). Comment voulez-vous constituer un fonds commun de 18 produits (dont l'étain) quand un stock régulateur ne parvient pas à régulariser un seul marché?
Par ailleurs, l'image de cette belle institution de la place financière et commerciale londonienne qu'est la Bourse des métaux en a pris un sérieux coup. Déjà, le volume des transactions sur les autres métaux non ferreux a diminué de moitié depuis la fermeture du comptoir de l'étain. Au profit de New York bien sûr, où le commerce des matières premières minérales tend à se concentrer dangereusement. Le vieux continent ne pèse plus lourd sur les marchés mondiaux: il ne restera bientôt plus qu'un marché du sucre blanc à Paris (d'ailleurs fermé pour spéculations scandaleuses au milieu des années septante). Et Londres conservera le thé, un commerce très particulier, où les cours ne se fixent pas en hurlant à la corbeille, mais en négociant poliment dans les salons.

Autrefois symbole d'un commerce bien organisé sous l'égide d'un accord-modèle, le marché de l'étain est devenu un lieu d'affrontements sauvages — comme tous les «spots markets», du pétrole à Rotterdam ou de l'or à Hong Kong. Et l'étain lui-même représente bien le sort cruel fait aux produits livrés par des pays endettés ou commercialisés sur des places en déclin. **Y. J.**

DOSSIER DE L'ÉDITO

La Suisse et l'étain

Après avoir longuement observé la situation, la Suisse a rejoint les rangs des pays consommateurs membres du Sixième Accord international sur l'étain. C'est à l'unanimité que les Chambres fédérales en ont décidé la ratification, le 8 octobre 1982, soit après un été particulièrement chaud sur le marché de l'étain (cf. DP 645/15.7.1982).

A la lumière des événements récents survenus à la Bourse londonienne des métaux, il vaut la peine de relire certains passages du Message, daté du 20 janvier 1982, par lequel le Conseil fédéral proposait l'adhésion au Sixième Accord.
«Les structures de production et de consommation de l'étain représentent les conditions quasi idéales pour un cartel de producteurs.» (*Message*, ch. 14.)
«Dans le cadre du programme intégré pour les produits de base de la CNUCED, l'accord sur l'étain revêt une importance particulière, et ce à deux points de vue. Tout d'abord, il représente pour un grand nombre de matières premières un modèle de stabilisation des marchés mondiaux par un stock régulateur qui a fait ses preuves dans la pratique. Ensuite, il constitue un des piliers de la mise en œuvre et du fonctionnement du Fonds commun pour les produits de base.» (Loc. cit.)

«Pour un produit de base tel que l'étain, la sécurité de notre approvisionnement dépend essentiellement du bon fonctionnement et de la transparence du marché mondial, d'une base d'approvisionnement aussi large que possible, ainsi que de stocks suffisants. Il importe également que les prix à la production soient raisonnables, car ils contribuent à maintenir la stabilité politique, la prospérité économique et un climat d'investissement favorable dans les pays exportateurs et, partant, un approvisionnement régulier du marché. Etant donné que l'accord international sur l'étain influe de manière positive sur ces différents facteurs, notre adhésion augmenterait la sécurité de notre approvisionnement.» (*Message*, ch. 15.)

Pour les angoissés: les réserves d'étain stockées en Suisse correspondent à plus de six mois de consommation normale — sans compter les possibilités de substitution. Et pour les économes: la qualité de membre de l'accord lui coûte une contribution de l'ordre de vingt-cinq à trente mille francs par an aux frais administratifs du Conseil international de l'étain. Et une contribution, partiellement versée en 1983, de deux à trois millions à la constitution du stock régulateur.

ÉNERGIE

Près de 24% d'économie

Alors que les producteurs d'électricité continuent de tirer la sonnette d'alarme et nous prédisent un sombre avenir énergétique si la construction de centrales nucléaires ne se poursuit pas — voir la nouvelle campagne publicitaire de la Fédération romande pour l'énergie — il faut inlassablement répéter que les économies d'énergie constituent la source énergétique la plus abondante et la plus économique.

Depuis le 1er juin 1980 le canton de Bâle-Campagne dispose d'une loi sur l'énergie. Accueillie avec scepticisme et parfois ironie — on ne contrôle pas la consommation énergétique avec des articles de loi, les administrés sont excédés par la multiplication des règlements — cette œuvre de pionnier porte ses fruits. Pour preuve les résultats